

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230922-128

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - Fournitures
Objet	Accord-cadre pour le transport et la fourniture de gaz naturel		
Numéro	Marché N° 2023F11		
Attributaires	GAZ DE BORDEAUX – ELECTRICITE DE France – TOTAL ENERGIES SA		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2124-2, L2125-1-1°, R.2162-1 et R.2162-10 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder au renouvellement du transport et de la fourniture de gaz naturel ;

Décide,

Article 1 : De sélectionner les prestataires suivants et de les remettre en concurrence lors de la passation de marchés subséquents :

- GAZ DE BORDEAUX – 6 Place Ravezies – 33075 BORDEAUX CEDEX
- Electricité de France – 71 Avenue Edouard Michelin – BP 50608 – 37200 TOURS
- TOTAL ENERGIES – 2 Bis rue Louis Armand – 75015 PARIS

Article 2 : L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification et jusqu'au 30 avril 2027.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la Commune.

Fait à Ussel, le 22 septembre 2023.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE